



Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement - Education - Recherche - Culture - Formation - Insertion

Section départementale de la Lozère

Espace Jean Jaurès

Rue Charles Morel

48000 MENDE

fsu48@fsu.fr

DECLARATION PREALABLE CTSD du 24 février 2020

Le gouvernement s'entête en maintenant son projet de réforme des retraites malgré le mouvement social et intersyndical d'ampleur à l'œuvre dans le pays depuis le mois de décembre. Il s'obstine en ne laissant aucune marge de manœuvre à la prétendue négociation sur le financement du système des retraites jusqu'en 2025. Le mouvement social et intersyndical toujours en cours est soutenu par plus de 60% de la population. Il continue de s'opposer à une réforme destructrice de la retraite par points et revendique l'ouverture de négociations pour améliorer le système actuel de retraites par répartition. L'avis du Conseil d'État est un désaveu cinglant de la stratégie gouvernementale qui tente malgré tout, en particulier en empêchant le déroulement du travail parlementaire dans des conditions permettant aux représentants de la Nation de pouvoir faire correctement leur travail, d'accélérer la procédure pour espérer faire passer cette contre réforme avant les prochaines échéances électorales. A chaque sujet un empressement et un calendrier bien distinct : la carte scolaire du 1er degré étant, elle, reportée une fois de plus après ces mêmes échéances électorales ! La FSU continue de demander l'arrêt de la réforme des retraites. Il est nécessaire et urgent, dans une société qui se déchire, de penser à une réforme plus juste pour tous et surtout pour toutes.

Depuis trois ans, des réformes modifient profondément la Fonction Publique et le système éducatif sans aucune concertation bien que soit claironné l'inverse : organiser une réunion ne signifie pas pour autant faire preuve de dialogue social. La suppression avec la loi de « Transformation de la Fonction Publique » des prérogatives fondamentales des commissions administratives paritaires (CAP), mettant fin au rôle des élus des personnels et délégitimant ainsi les décisions même de l'administration, alors que le projet avait été refusé unanimement par l'ensemble des organisations représentatives des personnels, en est le parfait exemple. Avec cette loi, le gouvernement met à mal le principe du fonctionnaire-citoyen qui, par ses représentants élus et la négociation de barèmes clairement affichés en amont des opérations de gestion, exerce un droit de regard légitime, transparent et équitable sur les différents actes de gestion de sa carrière. Les lignes directrices de gestion académiques, qui sont soumises à ce CTSD pour information, ont reçu un avis unanime contre lors du CTA du 4 février. Et pour cause : elles consacrent la fin du rôle des CAP, dès cette année pour le mouvement des personnels, et l'an prochain pour les promotions. La porte ainsi ouverte à de possibles dérives, à de possibles décisions arbitraires ou inéquitables, à de possibles erreurs laissées sans appel n'est pas de nature à assurer les agents d'une gestion équitable et transparente de leur carrière ni à les rassurer quant à l'amélioration de leurs conditions de travail. La FSU dénonce, pour le premier degré, la généralisation du principe de recrutement via un vivier ou un entretien, déclinaison d'un type d'affectation à la tête du client, à la maîtrise des éléments de langage face à un jury que nous condamnons. La FSU demande la tenue prochaine d'un groupe de travail départemental relatif à la circulaire mobilité pour les personnels du premier degré.

Dans l'Education Nationale, les personnels sont à bout, méprisés par leur ministre, victimes avec leurs élèves de choix budgétaires qui nient la mise en œuvre de conditions de travail décentes pour tous les personnels et des conditions d'apprentissage correctes pour tous les élèves. Dans ce contexte, la FSU Lozère condamne fermement l'intervention des forces de Gendarmerie devant l'école maternelle de Langogne le 27 janvier pour arrêter la petite Amelia Tahiraj (âgée de 4 ans) et son père avant qu'ils ne soient expulsés en Albanie.

La FSU continue de demander l'abrogation de la réforme du bac qui sème le chaos dans tous les services (administratifs, éducation et enseignants) des lycées comme a pu en témoigner la triste expérience des E3C vécue avant les congés scolaires de février. La FSU demande que les épreuves d'E3C soient annulées et que les élèves soient évalués en fin d'année scolaire de 1ere lors d'épreuves nationales, anonymes et terminales du baccalauréat.

Nationalement, 440 postes sont supprimés dans le second degré pour la rentrée 2020 malgré une hausse attendue de + de 22 000 élèves. Ce choix budgétaire a des conséquences négatives pour notre académie qui, malgré la hausse attendue de 2341 élèves dans le second degré et post bac public voit sa situation relative par rapport au nombre d'emploi enseignants baisser de 1,77 % et n'obtient aucune création de poste en personnels d'éducation. A l'échelon départemental, la FSU constate que le montant global des DGH accordées aux collèges de Lozère progresse de 30 heures, d'initiale 2019 à initiale 2020 mais cependant, quand on compare les moyens mis à disposition pour les collèges du département pour préparer la rentrée 2020 à ceux réellement présents à la rentrée 2019, la baisse est forte : - 191 heures.

En l'état, cette situation va provoquer des classes à effectifs particulièrement élevés dans les classes de 6èmes et de 5èmes au Collège Bourrillon à Mende, en 6èmes au Collège Dupeyron à Langogne mais aussi une perte considérable du nombre d'heures au Collège Du Trenze de Vialas. Autre point sensible : lors du CT Académique du 4 février 2020, les DGH de l'ensemble des établissements lozériens ont été communiquées par le service académique des moyens. Sur ces documents, les DGH des collèges de Florac et de Sainte Enimie sont clairement différenciées (299 heures pour Florac, 119 heures pour Sainte Enimie). Le document de travail du CTSD48 ne retranscrit pas cette affectation académique des moyens en fusionnant les deux établissements. La DGH globale est bien de 418 heures mais la réalité de terrain de sa répartition n'est pas celle affichée au niveau académique. Pour la FSU Lozère, et au risque de se répéter, l'UPP ne peut pas servir de variable d'ajustement de moyens.

A une époque où l'on nous parle d'inclusion des élèves à besoins particuliers, force est de constater que l'administration n'alloue pas aux établissements les moyens nécessaires pour remplir ces objectifs. Ainsi, 4h de Fle au collège de Mende sont totalement insuffisantes pour proposer une prise en charge de qualité aux nouveaux arrivants non francophones. Les effectifs d'élèves prévus dans les ULIS collèges du département restent pléthoriques et pour la FSU Lozère, trois postes spécifiques manquent pour la coordination des parcours et la scolarisation de ces élèves.

Concernant l'expérimentation des PIAL mise en œuvre depuis la rentrée de septembre 2019, la FSU Lozère demande qu'un bilan en soit produit et partagé par l'administration. Elle sera attentive aux conditions de travail des personnels. Pour la FSU, des changements d'emplois du temps trop fréquents liés à la multiplication d'accompagnements mutualisés ainsi que les économies d'échelle obtenues par le recours massif à un accompagnement mutualisé, ne pourraient que dégrader lesdites conditions de travail et seraient préjudiciables à la qualité de travail et du suivi des élèves.

Les élus FSU au CTSD de la Lozère